

Protection de la faune et de la flore sauvages : contrôle du commerce des espèces

1991/0370(SYN) - 15/12/1995 - Texte adopté du Parlement après reconsultation

En adoptant le rapport de M. Van PUTTEN (PSE, NL), le Parlement européen approuve la nouvelle base juridique de ce règlement (article 130 S, par. 1 du TUE).